



# Conseil de sécurité

## CS/9743

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Conseil de sécurité**  
6190<sup>e</sup> séance – matin

**CONSEIL DE SÉCURITÉ: LE COORDONNATEUR SPÉCIAL POUR LE PROCESSUS DE PAIX  
AU MOYEN-ORIENT SOUHAITE QUE LA RÉUNION DU QUATUOR DU 24 SEPTEMBRE  
CONTRIBUE À UNE REPRISE RAPIDE DES NÉGOCIATIONS**

Le Conseil de sécurité a entendu, ce matin, un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert H. Serry.

M. Serry, qui s'adressait aux membres du Conseil dans le cadre de leur réunion mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a appuyé les efforts menés actuellement par l'Envoyé spécial des États-Unis, M. George Mitchell, qui, a-t-il dit, « sont à une étape critique ».

Il a également souhaité que la réunion des membres du Quatuor, qui se tiendra le 24 septembre prochain en marge du débat général de l'Assemblée générale, permette de galvaniser la volonté politique commune, comme celles des parties concernées, nécessaire au règlement du conflit.

Toute reprise des négociations dans ce sens, a estimé M. Serry, doit se faire sur la base de la résolution 1850. « Il est essentiel que les parties s'engagent à remplir leurs obligations en vertu de la Feuille de route », a-t-il ainsi insisté, estimant que les activités de peuplement israéliennes, en particulier celles qui ont été récemment autorisées en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est, constituent une source profonde de préoccupation.

M. Serry a rappelé que, le 9 septembre dernier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, avait souligné le caractère illégal des activités de peuplement et appelé Israël à appliquer la Feuille de route en gelant ces activités et en démantelant tous les avant-postes érigés depuis mars 2001, et ce, conformément aux demandes répétées du Quatuor.

Le Coordonnateur spécial a ensuite évoqué la position de l'Autorité palestinienne, en indiquant que, le 25 août dernier, elle avait annoncé son intention de bâtir, dans les deux prochaines années, les institutions propices à l'établissement d'un État palestinien internationalement reconnu.

Ce processus, a souligné M. Serry, doit être soutenu en tant que complément efficace à la relance du processus politique.

« La réunion du Comité de liaison ad hoc du 22 septembre sera l'occasion de réaffirmer les engagements à l'égard de ce processus », a-t-il dit. S'agissant de la réconciliation interpalestinienne, il a exhorté les parties à s'engager, sous les auspices de l'Égypte, en faveur de l'offre de dialogue pour parvenir à l'organisation, au début de 2010, d'élections législatives, et à terme, à la réunification de Gaza et de la Cisjordanie comme le souhaite le Quatuor.

Concernant la sécurité dans la région, M. Serry a encouragé le Gouvernement israélien à poursuivre les mesures prises au cours des derniers mois pour faciliter la circulation des biens et des

personnes, dont le personnel des Nations Unies, en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain, et pour améliorer l'activité économique dans ces zones.

Sur ce dernier point, il a appelé Israël à autoriser les activités d'un opérateur de téléphonie mobile dans le Territoire palestinien occupé, l'utilisation de téléphones portables étant indispensable au fonctionnement normal de l'économie palestinienne.

M. Serry a salué la poursuite des réformes fiscales menées par l'Autorité palestinienne et a noté que la croissance économique avait augmenté de 5,4% depuis mai 2009.

« Cependant, les besoins budgétaires ne sont pas satisfaits », a-t-il dit, et l'appui financier des donateurs demeure vital pour éviter des pénuries de liquidités qui risqueraient de freiner la mise en œuvre du programme de réformes de l'Autorité palestinienne.

« La situation à Gaza reste instable et cela n'est dans l'intérêt de personne », a poursuivi le Coordonnateur spécial. Il a expliqué que si la situation sur place était relativement calme, de violents incidents étaient venus rappeler récemment la fragilité de la situation dans la zone. Il a évoqué des tirs de roquettes et de mortiers depuis Gaza et des opérations menées par les Forces de défense israéliennes ayant causé la mort de six Palestiniens, dont deux enfants.

Appelant à la fin des violences et au plein respect du droit international par les deux parties, M. Serry a signalé qu'en raison du blocus israélien, les équipements nécessaires à la reconstruction des infrastructures agricoles, d'eau, d'éducation et de logement, n'avaient pu entrer dans Gaza. « L'entrée de ces équipements doit être autorisée d'urgence par Israël », a lancé M. Serry. Le maintien du blocus, a-t-il prévenu, aura des conséquences graves sur l'état des services publics, sur l'environnement et sur les populations qui sont gagnées par le désespoir et la frustration.

M. Serry a ensuite regretté qu'à ce jour, Israël n'ait toujours pas répondu à une proposition de l'ONU concernant un projet de reconstruction de logements, de cliniques et d'écoles dans Gaza, qui serait conduit par du personnel civil de l'Organisation.

« Le Gouvernement israélien cite la détention de Gilad Shalit comme principal obstacle à l'autorisation d'activités de reconstruction par des civils », a-t-il fait savoir. Il a considéré que les projets d'assainissement des eaux à Gaza entrepris par l'ONU et approuvés par Israël ne pouvaient être qu'un début, « compte tenu de l'ampleur des besoins en eau pour la consommation domestique et l'agriculture, dont dépendent 1,5 million de Palestiniens ».

Le Coordonnateur spécial est par ailleurs revenu brièvement sur le rapport de la mission d'établissement des faits conduite par M. Richard Goldstone, en disant qu'il serait « formellement » présenté devant le Conseil des droits de l'homme le 29 septembre prochain.

Passant à la situation au Liban, M. Serry a indiqué que le Secrétaire général souhaitait que les autorités concernées continuent de travailler à la formation d'un gouvernement uni, l'impasse politique pouvant menacer à terme les progrès accomplis pour stabiliser le pays.

Concernant le Sud-Liban, M. Serry a souligné que les tirs de roquettes lancés contre Israël le 11 septembre constituaient clairement une violation à la résolution 1701. Il a aussi noté que les violations de l'espace libanais par l'aviation israélienne se poursuivaient quotidiennement.

\* \*\*\* \*